



Métier infirmier

Des compétences à reconnaître et à valoriser !



Le Comité Central d'Entreprise du 17 novembre dernier, consacré en intégralité à la santé, a été l'occasion pour la CFE Energies de présenter ses analyses sur les missions des Services de Santé au Travail et de réitérer ses revendications pour une revalorisation du métier infirmier.

Service de santé au travail

Attachée à l'indépendance professionnelle des médecins du travail, la CFE Énergies veillera à ce que la présence du médecin ou animateur chef de service en Comité de Direction garantisse l'impartialité qui doit être de mise dans le domaine de la santé sécurité. L'exercice du médecin du travail et de ses collaborateurs doit se faire sans pression aucune de la part de l'employeur.

Concernant la périodicité des visites médicales, la CFE Énergies demande fermement qu'elle n'excède pas 2 ans, partageant cette position avec 75 % des médecins du travail. Quant à la liste des métiers plus particulièrement sous surveillance, l'entreprise ne doit pas tergiverser. Des métiers sont plus exposés que d'autres, sans toutefois être à risque au sens de la législation, pour autant la CFE Energies revendique que l'appréciation des métiers nécessitant un suivi plus rapproché soit l'objet d'un échange avec les représentants du personnel.

Valorisation du métier infirmier

L'évolution des services de santé au travail rend indispensable le maintien et le développement des compétences des infirmiers afin de répondre aux nouvelles exigences de fonctionnement. De surcroît, il est de la responsabilité de l'employeur d'offrir un réel parcours professionnel au métier infirmier, population depuis trop longtemps oubliée.

La CFE Energies réaffirme donc sa demande d'une valorisation du métier infirmier passant, notamment, par une évolution professionnelle sur 3 plages d'emploi, à même d'offrir des perspectives de carrières.

Ce mouvement doit aussi s'accompagner :

- d'un **rattachement hiérarchique clair**, d'une autonomie construite avec le soutien des médecins dans l'exercice des fonctions du métier infirmier.
- d'un **poste d'infirmier référent** explicitement décrit et **reconnu dans toutes les directions**.
- d'une **reconnaissance des infirmier(e)s** titulaires de la **licence en santé au travail** ou du **D.U.** (Diplôme Universitaire) **en santé** au travail.
- d'une **refonte du catalogue** de formation pour préparer les professionnels aux évolutions des services de santé au travail, notamment les Visites d'Information et de Prévention (VIP).
- d'une **animation métier** au niveau régional et national par **des représentants Métier**.
- d'un véritable **parcours professionnel avec des passerelles** possibles vers d'autres métiers.

Diplômé, formé, tout en développant ses compétences, garantissant un réel savoir faire et gage de réussite des services de santé, le métier infirmier n'est pas assez reconnu. Pour la CFE Energies, ce métier trop longtemps oublié des politiques RH, doit bénéficier, enfin, d'une revalorisation attendue.

**L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES,
100% LIBRES... 100% VOUS !**

CFE-CGC ÉNERGIES

59 rue du Rocher
75008 PARIS

www.cfe-energies.com

contact@cfe-energies.com